



Réf. Farde e-Assemblées : 2311655

N° OJ : 14

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/03/2020

Objet : Convention Zéro déchets.- Recettes.

Le Conseil communal,

Considérant que Bruxelles Environnement a lancé le 4 avril 2019 un appel à projets 2019 à l'intention des communes et CPAS bruxellois pour la mise en oeuvre de projets environnementaux durables.

Considérant que la Ville a soumis le 23 août 2019 un projet relatif au lancement d'un marché zéro déchet dans le quartier Sainte Catherine;

Considérant que les dossiers de candidatures ont été étudiés par un jury interne qui s'est réuni les 16 et 17 septembre 2019.

Considérant que le jury a rendu un avis favorable au projet "Marché 0 déchet".

Considérant que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé le 12 décembre 2019 l'octroi d'un subside de 25.000,00 EUR pour la réalisation du projet "Marché 0 déchet".

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention pour l'octroi d'un subside pour l'exercice 2020 entre la Ville de Bruxelles et Bruxelles Environnement ayant pour but de fixer les modalités d'utilisation du subside de 25.000,00 EUR octroyé à la Ville de Bruxelles est approuvée; Article des recettes 2020 52009/46501 pour la mise en oeuvre d'actions environnementales (marché zéro déchet).

Annexes :

[Convention Zéro déchet FR/NL \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)